

HISTOIRE SECRETE DES DEPUTES MRP

8 JUIN – 4 AOUT 1956

Depuis les élections législatives du 2 janvier 1956, le MRP et la SFIO se trouvent dans des positions réciproques singulières.

Le MRP a participé à sept ou huit gouvernements (tous sauf celui de Mendès-France) qui s'est succédé depuis les élections législatives précédentes, celles du 17 juin 1951 ; il n'en a dirigé aucun ; il n'a pas soutenu le Gouvernement Mendès-France.

La SFIO n'a participé à aucun de ces huit gouvernements mais elle en a soutenu un, celui de Mendès-France.

Ainsi, depuis le début de la deuxième législature de la Quatrième République en août 1951 (le premier gouvernement de cette nouvelle législature n'a été formé que le 11 août 1951, par René Pleven), le MRP et la SFIO ne se sont trouvés ensemble ni dans le gouvernement ni dans la majorité. Le MRP l'a regretté et l'a dit ; une partie de la SFIO, celle qui est favorable à l'union européenne, l'a regretté aussi mais ne l'a pas déclaré publiquement.

Avec l'appel de Coty à Guy Mollet, secrétaire général de la SFIO, pour former le nouveau gouvernement au début de 1956, tout change ... sauf le caractère singulier des positions réciproques du MRP et de la SFIO : le MRP ne participe pas au gouvernement mais il le soutient ; la SFIO traverse une crise interne, le Parti communiste passe peu à peu dans l'opposition et Guy Mollet continue à diriger le gouvernement grâce au soutien du MRP ; il ne sera mis en échec que seize mois après son arrivée au pouvoir, le 21 mai 1957, par une coalition regroupant les communistes, les Indépendants et Paysans et les poujadistes. Ne lui restera fidèle, dans ce scrutin lui aussi singulier, qu'une minorité, composée de la SFIO, du MRP et d'une fraction des radicaux et des UDSR (33 voix dont celles de 15 ministres !) et d'une moitié des Républicains sociaux (12 voix dont celles de 2 ministres, Chaban-Delmas et Maurice Lemaire).

La SFIO tirera-t-elle une leçon de cette histoire singulière où elle n'a ni le bon ni le beau rôle ?

Il serait intéressant de pouvoir consulter les archives de la SFIO sur ce sujet ...

Les faits répondent à cette question, du moins indirectement.

Pour assurer une succession à Guy Mollet sans avoir à traiter avec le MRP, la SFIO va subir et accepter les conditions des radicaux qui viennent de torpiller son secrétaire général : elle cède Matignon à un radical, Maurice Bourguès-Maunoury, et le laisse confier un portefeuille à 16 autres radicaux (dans un gouvernement de 46 membres).

Pourquoi cette faiblesse ? Pourquoi cet ostracisme à l'égard du MRP ?

Serait-ce un désaccord sur la solution à trouver pour résoudre la crise algérienne ? Le MRP serait-il colonialiste ? L'argument est difficile à prendre en compte : depuis le 9 février 1956, c'est un socialiste, Robert Lacoste, qui conduit la guerre en Algérie, sur place, à Alger.

Serait-ce un soupçon sur la politique européenne ? Impossible ! Ce sont deux fervents partisans de l'Europe unie que Guy Mollet a placés au Quai d'Orsay, Christian

Pineau et Maurice Faure, qui ont travaillé avec succès à la création du Marché Commun, avec l'appui sans faille du MRP.

Serait-ce l'amertume persistante entretenue au sein de la SFIO par le souvenir du vote de la loi Barangé sur l'aide à l'école primaire privée, intervenu cinq ans plus tôt ? Cette interprétation a été retenue par certains politologues. Elle est discutable. L'allocation scolaire instituée en faveur de tous les élèves de toutes les écoles primaires a déjà eu deux effets positifs considérables, en 1956 :

- mandaté directement à l'Association des parents d'élèves de chaque école privée, elle permet à ce secteur de sortir provisoirement de sa crise financière ;

- mandatée directement à la Caisse départementale scolaire gérée par le Conseil général et consacrer, comme le précise la loi, à l'aménagement, à l'entretien et à l'équipement des bâtiments scolaires de l'enseignement public du premier degré, elle a permis, en cinq ans, de combler un retard de plus de trente ans dans le développement, grâce à du matériel moderne, de leurs activités culturelles, sportives ou ludiques. Quelques élus socialistes le reconnaissent volontiers mais seulement en petit comité.

En vérité, pour les témoins de la vie parlementaire quotidienne dans les années 50, l'ostracisme de la SFIO à l'égard du MRP s'explique avant tout par un réflexe défensif : elle conserve une citadelle électorale, la Fonction publique ; en revanche, dans le monde des travailleurs du secteur privé, y compris chez les petits paysans elle reste en rivalité avec le Parti communiste sur sa gauche et avec le MRP sur sa droite. Et parmi les parades qu'elle met à l'épreuve à l'égard du MRP, porteur de la tradition chrétienne populaire, il y a son rejet vers la droite.

Dans cette tactique, elle trouve la complicité de certains journaux qui, tout en se prévalant de critères intellectuels supérieurs, n'hésitent pas à faire fi des réalités politiques nouvelles nées de la Résistance et de la Libération. Ces publications (« L'Express » et même « Le Monde »...) exploitent (ou se laissent porter par elles) les pesanteurs sociologiques, qui restent lourdes chez leurs lecteurs. C'est ainsi qu'on y appelle volontiers « union de la gauche » une simple coalition -devenue d'ailleurs rarissime-, des communistes, des socialistes et des radicaux.

En fait, dans les années 50 comme tout au long de la Quatrième République, les rôles qui sont joués sur la scène parlementaire lors de débats sur la législation sociale (Code du travail, congés payés, salaires, Sécurité Sociale, logement ...), qui sont les plus fréquents -pratiquement un par semaine -, contredisent cette classification.

Tel projet gouvernemental, telle proposition de loi, sur l'un de ces sujets va-t-il venir prochainement en discussion ? Les réflexes sont immédiats : le Groupe socialiste consulte Force Ouvrière, le Groupe MRP consulte la Confédération Française des travailleurs Chrétiens et le Groupe radical consulte le Centre National du Patronat Français.

Et la SFIO le sait. Le Parti radical est son allié, souvent infidèle, pas son rival. C'est bien toute la différence.

Jacques Parini

P.S La CGT a été créée le 24 septembre 1895, Force Ouvrière le 19 décembre 1947 (scission à la CGT), la CFTC le 2 novembre 1919, le CNPF le 12 juin 1946.

